SAVON LUMINOL pour linge et laine.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

AVIS. — La période d'inscription sur les listes électorales a été ouverte vendredi, 2 janvier, et sera close le 4 février à minuit.

Tous les jeunes gens qui auront vingt et un ans, avant le 1er avril prochain, et qui ont subi ou subiront prochainement le sort à Roubaix, seront inscrits d'office, sans démarches de leur part.

Les personnes qui sont venues se fixer depuis peu dans notre ville, les naturalisés et les réintégrés dans la qualité de Français doivent eux-mêmes réclamer leur inscription ou la faire réclamer par un électeur déjà inscrit.

Les conditions requises sont les suivantes : Etre Français et majeur, (21 ans), avant le 1er avril prochain ; avoir six mois de *résidence* à Roubaix, pour le 31 mars 1903, ou à défaut de six mois de résidence, avoir établi son *domicile* à Roubaix, par une déclaration faite au bureau de la population.

Les fils de Belges nés en France avant le 1er avril 1902, peuvent aussi demander leur inscription sur la liste électorale.

—— L'Union Sociale et Patriotique prie ses Comités de sections et tous ses amis de vouloir bien signaler au secrétariat, 28, rue Pauvrée, les personnes de leur connaissance qui, se trouvant en droit de figurer sur les listes électorales, ont jusqu'ici négligé de faire le nécessaire.

Le secrétaire permanent se chargera de leur inscription après avoir obtenu leur consentement.

CONVOCATIONS

Canton-Est. — Bureau de la rue Decrème. — Samedi 10 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet M. Zéphirin Meurisse, 202, rue de Lannoy. Réunion du Comité de la section. Présence indispensable.

Canton-Est. — Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Samedi 10 courant à huit heures et demie du soir, estaminet M. Louis Marcotte, 86, boulevard de Belfort. Réunion du Comité de la section. Présence indispensable.

VOIRIE MUNICIPALE. — Le projet des alignements des boulevards, rues et places de la voirie urbaine compris entre les rues de Mouvaux, de l'Alma, Saint-Vincent de Paul, Blanchemaille, Chapelle-Carette et de Tourcoing, et entre les rues Lamartine, Victor-Hugo, Beaumarchais et le boulevard de Mulhouse, est approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1902.

Les plans de ces alignements seront déposés, pendant un mois, au secrétariat de la Mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

UNE CONFÉRENCE A LILLE SUR LE CHANSONNIER GUSTAVE NADAUD. — M. Paul Berret, agrégé des lettres, fera, le 11 janvier, à quatre heures et demie, aux *Rosati de Flandre*, 20, rue de l'Orphéon, à Lille, une conférence sur *Nadaud et la Chanson française*. *Mlles Derval* (du Grand-Théâtre) Duval, Moyaux et MM. Erasme Arnod, Defaux, Delferrière, Lepers, P. Vantieghem (du Conservatoire), interprèteront diverses chansons de Nadaud, et l'une de ses meilleures comédies : *Cent francs*.

Les Roubaisiens qui désireraient assister à cette soirée où sera noblement glorifiée la mémoire de leur éminent compatriote, peuvent demander des invitations à M. Emile Laute, secrétaire-général des *Rosati de Flandre*, 14, rue Saint-Firmin, à Lille.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE HORTICOLE aura lieu, dimanche prochain, 11 janvier, à cinq heures, dans la salle Philémon, rue Pierre-Motte.

LES VOLS DE NUIT. — *Une descente du Parquet.* — Le Parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Roubaix, vendredi après-midi, à deux heures.

Le magistrat s'est rendu chez M. Paul Wattel, fabricant, boulevard Gambetta, 86, et chez M. Alphonse Carette, entrepreneur, rue de l'Ouest, 49. Ces personnes ont été victimes de vols de nuit dont les auteurs seraient les frères Leman, Charles Dubar, Oscar Zennevort, et Cousart, arrêtés récemment à la suite d'une perquisition faite à Croix.

Après avoir entendu à chaque domicile, les gens de la maison, M. Delalé a levé le plan des lieux. Il a regagné Lille dans la soirée.

POLICE DES CABARETS. — L'agent de sûreté Averbecke, a, jeudi soir, rédigé un rapport à la femme Boehm, née Berthe Delarge, âgée de 31 ans, cabaretière, rue de Tourcoing, 109, pour tenue d'une maison de débauche.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR (Société civil de retraites). — La recette de la 127e section s'élève à 5 532 francs. Effectif de la section : 1.412 membres, dont 37 nouveaux. Situation générale de la société au 31 décembre 1902 : Capital inaliénable, 39 862.761 fr. ; sociétaires, 296.092 ; sections, 1.491. Assemblée générale obligatoire le dimanche 25 courant, à dix heures et demie du matin, à l'Hôtel des Pompiers.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de M. Crépelle-Fontaine, un chaudronnier, Charles Opsomer, 24 ans, rue Milton, s'est blessé à l'annulaire droit avec son marteau. Vingt jours de repos.

— A la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, une bâcleuse, Blanche Lagache, 14 ans, demeurant à Croix, a été blessée à l'annulaire gauche, par une baguette de son métier. Douze jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un homme de peine, Adolphe Devos, 35 ans, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing, a été blessé au pied gauche par la chute d'un rouleau. Quinze jours de repos.

— Au Peignage de l'Union, une soigneuse, Philomène Delcambre, 29 ans, rue Jules-Dereguaucourt, a été blessée à la main gauche par son métier. Deux mois de repos.

— Un homme de peine de M. J.-B. Delcroix, tourneur en bois, Jean Van Aughem, 35 ans, rue de la Chaussée, a été blessé au médius droit par la chute d'un rouleau. Vingt jours de repos.

— Dans la teinturerie-apprêt de M. Georges Browaeys, un apprêteur, Henri Spriet, 29 ans, rue des Anges, cour Sainte-Emilie, a eu le poignet droit comprimé par les cylindres de son métier. Trois semaines de repos.

— Au peignage de M. Léon Allart et Cie, une empaqueuse, Marie Vergauwen, 16 ans, rue Alfred-Motte, a été brûlée à la figure par un jet de vapeur. Dix jours de repos.

A LA PARISIENNE, Robes et Manteaux. — Costumes tailleur et fantaisie sur mesure depuis 90 fr. Dernières nouveautés. — 98 bis, Grande-Rue.

Communications

ROUBAIX. — *Anciens combattants de 1870 « L'Ancienne ».* — Réunion mensuelle dimanche prochain, à six heures du soir, *Café Pandore*. A huit heures, tirage des primes.

—— *Fanfare des Arts (Chasseurs Alpins).* — Aujourd'hui, 10 courant, répétition générale. Vote d'un concert à Tournai (Belgique). Dimanche 11 courant, ouverture d'un nouveau cours de musique gratuit (2e année).

—— *Fanfare de trompettes « L'Ancienne ».* — Réunion générale samedi 10 janvier, à neuf heures précises, rue de l'Epeule.

—— *Anciens militaires belges de Léopold Ier.* — Réunion trimestrielle dimanche 11 janvier, à quatre heures et demie. Communication de la Fédération.

—— *Jeunesse de l'Ancien Temps.* — Répétition générale, samedi 10 janvier 1902. Vote très important.

—— *La Jeanne d'Arc* (Société de secours mutuels et de retraites). — La réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain, 11 courant, à quatre heures, au local habituel, *Café du Demi-Cercle*, place Notre-Dame. Le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires jusque cinq heures.

—— *Association des Travailleurs Français.* — La Commission administrative prie les sociétaires de ne pas manquer à la réunion dimanche 11 janvier 1903, à cinq heures du soir, dans chaque section. A six heures du soir, réunion générale au siège social, chez M. Florent Boudin, Grande-Rue, 87. M. Louis Marcotte, secrétaire-général prie les secrétaires de chaque section d'apporter leurs livres de section à la réunion générale pour le mettre à jour. Ordre du jour : 1° Lecture des procès-verbaux ; 2° Compte-rendu des finances par la Commission de contrôle ; 3° Admission des nouveaux membres ; 4° Paiement des insignes ; 5° Communication très importante ; 6° Radiations. Présence indispensable.

CROIX

AVIS. — La Mairie nous prie de publier l'avis suivant : « L'Administration municipale invite les abonnés de s'approvisionner d'eau potable pour la journée de lundi prochain, 12 courant, afin de permettre la réparation d'un robinet-vanne, placé sur la conduite principale.

COMMUNICATIONS. — *Cercle Symphonique.* — Ce soir samedi, à neuf heures précises, répétition générale au siège de la société, chez M. Th. Catteau, à la Croix-Blanche. Présence indispensable.

—— *Chorale les Orphéonistes.* — Ce soir, au siège de la société, à neuf heures très précises, répétition générale. Présence indispensable.

WASQUEHAL

UNE TROUVAILLE. — Un livret d'ouvrier, au nom de Georges Vanhocke, né à Marquette, le 10 avril 1854, domicilié rue Saint-Joseph, 81, à Roubaix, a été trouvé vendredi matin, sur la berge du canal, à la Planche-au-Riez. Il a été déposé à la Mairie.

UNE DISPARITION. — On signale la disparition d'un habitant de cette commune, J.-B. Boucherie, 67 ans, connu sous le sobriquet de « Bouch'nique Tototte » et qui habitait chez son frère, impasse du Beau-Passage. On est sans nouvelles de lui depuis jeudi, à trois heures. Voici son signalement : taille environ 1 m. 65, cheveux blonds grisonnants, pantalon gris rayé, veste toile noire, casquette marron. Le malheureux est manchot et ne jouit pas de toutes ses facultés mentales. D'après certains témoignages, il aurait été vu pour la dernière fois sur la route de Marcq.

LANNOY

NOMINATION DE REPARTITEURS. — Un arrêté préfectoral désigne comme commissaires-répartiteurs des contributions directes pour l'année 1903 :

Résidents : MM. Ch. Torck, Ch. Delebarre, Oscar Desquiens ; *non résidents :* MM. Louis Desrumeaux, à Annappes ; Louis Carette, à Chéreng.

Suppléants résidents : MM. Jules Havez, Droulers Léon, J.-B. Crucq. *Suppléants non résidents :* MM. Adolphe Dhellin, à Annappes ; Florimond Fourmestraux, à Tressin.

WILLEMS

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR. — Le sous-brigadier de douanes Charles Vaillant et le préposé Victor Lhermigeaux ont arrêté, vendredi matin, vers cinq heures, à 900 mètres environ de la frontière, au lieu dit la « Croisade du Cheval-Blanc », un individu porteur de marchandises de contrebande. Ce n'est qu'après une poursuite de cent cinquante mètres qu'ils ont pu l'atteindre. Il a déclaré se nommer Emile Nonque ; il est âgé de 17 ans et demeure à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer. Au moment de son arrestation, il était porteur de 16 kilos de café vert d'une valeur de 48 francs. Il a été dirigé sur Lille dans la matinée.

LE CRIME
DU BOIS DE LA FONTAINE
à Croix

Le bruit a couru jeudi, à Hem, que l'auteur du crime abominable commis en 1892, au Bois de la Fontaine, venait de se faire connaître. Un habitant du hameau de l'Hempempont avait, disait-on, tenu la veille, dans un estaminet, des propos très graves, qui le désignaient comme le véritable coupable.

Nous avons voulu connaître ce qui avait donné naissance à ces bruits étranges et nous avons pris des renseignements à Hem. Comme on le verra plus loin, il n'y a aucun fait nouveau sur le crime de Croix, qui reste enveloppé du plus profond mystère.

L'assassinat d'Henri Dubus

Bien qu'il remonte à plus de dix ans, l'horrible crime du Bois de la Fontaine, à Croix, est encore présent à toutes les mémoires. Néanmoins, il n'est pas superflu, avant de faire connaître le résultat de notre enquête, d'en rappeler les circonstances principales :

Un petit garçon de neuf ans, le jeune Henri Dubus, avait été chargé, le mardi 27 septembre 1892, par sa mère, une veuve qui habitait, à Hem, le hameau de l'Hempempont, d'aller porter, rue Verte, à Croix, des œufs à son beau-frère, M. Delcourt-Dubus. Le petit Henri devait même passer plusieurs jours chez son oncle.

Une voisine de Mme Veuve Dubus, Mme Dufermont, qui avait pris l'enfant en amitié, ayant voulu le voir, se rendit le lendemain chez M. Delcourt, à Croix, mais elle apprit avec stupéfaction qu'Henri Dubus n'était pas venu à Croix.

Qu'était-il devenu ? La mère affolée se mit aussitôt, avec des parents et des amis, à la recherche de son enfant. Peine perdue, toutes les recherches restèrent infructueuses.

Les autorités de Croix, d'Hem et de Roubaix, averties aussitôt de cet insuccès, firent fouiller tous les environs, mais on ne trouva rien.

Le jeudi 29 septembre, vers trois heures de l'après-midi, trois gamins de Croix, Louis Bertin, Louis Gallet et Alfred Gras, âgés de 7 à 10 ans, s'étant rendus dans le bois de la Fontaine, aperçurent un corps humain, près d'un grand arbre appelé « Canada ». Les enfants n'osant s'approcher, avertirent de leur lugubre trouvaille, M. Adolphe Fichelle, ouvrier Marbrier qui était occupé dans la chapelle du Croquet. Avec lui ils revinrent vers l'arbre et là s'offrit à leurs yeux un lugubre spectacle : un jeune garçon était couché sur les genoux, les vêtements et la chemise relevés le pantalon tombant sur les jarrets. L'enfant était horriblement mutilé ; les bras étaient repliés sous la poitrine, la joue droite absolument tuméfiée. Le cou était plein de sang coagulé, un foulard, également taché de sang, avait servi à étrangler l'enfant.

Le sol piétiné indiquait une lutte. Enfin, la position du corps ne permettait aucun doute : l'enfant après avoir été étranglé, avait subi les derniers outrages.

Le cadavre fut de suite reconnu pour le jeune Henri Dubus.

Une instruction fut ouverte, mais la justice ne trouva aucun indice qui lui permit de retrouver les traces du criminel.

Propos étranges

Nous nous sommes rendu à l'estaminet tenu par les époux Koplytz-Oudart, sur la route qui mène au Tri. C'est là qu'un ouvrier maréchal-ferrant, nommé Dewenter, dit « Mouton », avait tenu les propos étranges colportés par la rumeur publique. La cabaretière, Marie Oudart, nous a fait la déclaration suivante :

« Mardi, dans la soirée, vers six heures et demie, Désiré Dewenter, que je connais depuis longtemps, est entré chez moi et m'a demandé une chope de bière. Le voyant en état d'ébriété, je lui refusai d'abord à boire ; mais sur ses instances et pour m'en débarrasser plus vite, je lui servis quand même une consommation. Après quelques instants, il se mit à proférer des paroles incohérentes où revenaient ces mots : « Le petit Dubus... Je suis un assassin. » Comme je me rappelle très bien le crime du Bois de la Fontaine et le nom de la victime, je lui demandai ce qu'il voulait dire.

» — Oui, me répondit-il, puisque mon beau-frère dit que je suis l'assassin de Dubus, il faut bien que je dise comme lui.

» Je lui fis remarquer la gravité de ses paroles ; mais il les répéta : « Oui, oui, puisque mon beau-frère le dit, je suis l'assassin. » Et il ajouta : « Mais ce n'est pas moi ! »

» Il me demanda de nouveau à boire, mais je refusai de le servir. Mouton finit par s'asseoir et poursuivant son idée fixe, il dit encore : « Le petit Dubus a été tué à huit heures et demie ; je m'en souviens. Je faisais la noce ; j'étais encore avec ma mère. »

» Ces propos avaient été entendus par plusieurs consommateurs. A la fin, fatigués des paroles saugrenues de l'ivrogne, ils se mirent à chanter pour le faire taire.

» Le lendemain, vers onze heures et demie, Dewenter revint. Il ne paraissait pas avoir bu. Je lui demandai alors s'il se souvenait de ce qu'il avait déclaré la veille sur l'assassinat du petit Dubus. — Oui, me répondit-il, c'est mon beau-frère qui me dénonce parce qu'il m'en veut... Si j'ai dit cela, c'est pour éclaircir une autre affaire. C'est pour trouver l'homme ! »

Chez la sœur de Dewenter

Après avoir entendu le récit de Mme Koplytz, nous avons voulu interroger la sœur de Dewenter, Mme Arthur Clapette, qui habite rue Poivrée. Celle-ci nous a fait la déclaration suivante :

« Je sais ce qu'on dit dans le village sur mon frère Désiré. Il est venu chez moi mercredi, vers huit heures, mais il ne m'a pas parlé du crime de Croix. »

Au sujet de la dénonciation portée par son mari contre Mouton, Mme Clapette nous assure avec fermeté que son mari ne lui a jamais rien dit là-dessus. « Seulement, ajoute-t-elle, mon frère est un ivrogne ; il ne travaille que quand il n'a plus d'argent. C'est pourquoi mon mari, qui est un homme d'ordre, ne veut pas le recevoir. Voilà toute la vérité et vous pouvez dire qu'on a exagéré les faits.

— Croyez-vous votre frère capable d'un pareil crime ?

— Lui ! il aime bien trop les enfants ; c'est la « bête au bon Dieu » quand il n'a pas bu.

Au cabaret du maréchal-ferrant

Avant de se rendre au cabaret de Mme Koplytz, Dewenter avait passé par l'estaminet Oberts. Il était déjà visiblement ivre. Comme il tenait à la jeune fille une conversation peu convenable, on voulut le mettre à la porte. Alors Mouton s'écria : « Je suis socialiste, je suis anarchiste, je suis un criminel. » Et il ajouta : « J'ai un secret sur le cœur ; mais je ne le dirai à personne. » — « Garde-le pour toi ton secret, espèce de fou », lui répondit Mme Oberts. Et elle le poussa dehors.

Chez la mère de Dewenter

Nous avons visité enfin la mère de l'ouvrier maréchal, Mme Veuve Dewenter, qui habite une maisonnette, route de Sailly. La pauvre femme, malgré son grand âge, n'a d'autre ressource que son travail, et elle se rend encore tous les jours à l'usine Holden. Malheureusement, depuis que la rumeur publique désigne son fils comme assassin, elle est indisposée et a dû interrompre son travail.

A notre entrée, la pauvre vieille fond en larmes. « Ne me demandez rien, dit-elle, je ne puis rien vous dire, je ne sais rien. Mon fils m'a quitté depuis six ans et depuis son départ, nous ne nous fréquentons plus. »

Mme Dewenter ajoute que Désiré n'a jamais travaillé longtemps au même endroit. « Si mes souvenirs sont précis, en 1892, il travaillait à Carvin. Le jour du crime il n'était donc pas à Hem. Du reste, c'est le meilleur garçon du monde. »

Que conclure

de ces diverses déclarations ? L'avis général est qu'il y a eu beaucoup de bruit pour rien. L'émotion soulevée par les propos d'un ivrogne est, d'ailleurs, déjà calmée à Hem.

Et *comme nous* le disions au début de ce récit, le plus profond mystère continue à planer sur le drame affreux du Bois de la Fontaine.

PIANOS

de toutes marques et de tous styles en magasin. — Le Zonophone, le Gramophone, dernières créations les plus parfaites des machines parlantes. Seul dépositaire. Lutheries. Instruments cuivres et bois. Abonnement à la *Lecture musicale*. Location. Accords. Réparations. — Ancienne Maison Duquesne-Buyck. G. Cousart, élève de Pleyel, successeur, 8, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 10073

WATTRELOS

LES NOUVELLES RUES. — L'initiative privée fait à Wattrelos ce que ne peut faire le budget communal : voici qu'après tant de rues ouvertes depuis quelques années une artère nouvelle va se dessiner, reliant directement la Grande-Rue de Roubaix, à la place du Sapin-Vert, en prolongeant la rue d'Alger sur le territoire de Wattrelos, et en passant près de la ferme de la Tannerie, après avoir traversé le riez de l'Espierre près de la rue du Mont-à-Leux.

CONSTRUCTION D'UN PONT SUR L'ESPIERRE AU SAPIN-VERT. — *Enquête.* — Un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 5 janvier, prescrit une enquête au sujet d'une pétition en date du 2 décembre 1902 par laquelle MM. Lepers-Houzé et Becquet de Mégille demandent l'autorisation de construire un pont sur le ruisseau de l'Espierre, à la limite des territoires de Roubaix et de Wattrelos, pour faciliter le prolongement sur le territoire de Wattrelos de la rue d'Alger, rue que divers propriétaires ont l'intention de prolonger jusqu'à la place du Sapin-Vert.

Les pièces de ce projet de pont, le rapport des ingénieurs et le projet d'arrêté sont déposés à la Mairie de Wattrelos, et y resteront à la disposition des intéressés pendant quinze jours, du 13 au 29 janvier ; un registre destiné aux observations y sera également déposé.

Le pont prévu aura cinq mètres de largeur entre cuées et deux mètres cinquante de hauteur, afin que l'écoulement des eaux ait lieu sans accident ni difficulté en temps de crues.

STATISTIQUE SANITAIRE DE DÉCEMBRE. — 7 mariages, 64 naissances, 35 décès. Causes des décès : variole, 1 ; scarlatine, 1 ; tuberculose des poumons, 3 ; autres tuberculoses, 1 ; cancer et autres tumeurs malignes, 5 ; congestion, hémorrhagie et ramollissement du cerveau, 3 ; maladies organiques du cœur, 2 ; bronchite aiguë, 3 ; bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 1 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 9 ; diarrhées et entérite, 1 ; néphrite et maladie de Bright, 1 ; débilité sénile, 1 ; autres maladies, 2.

UNION CHORALE. — La Commission administrative de l'Union chorale a l'honneur d'informer les choristes qu'il y aura répétition ce soir, samedi, à huit heures et demie : présence indispensable, communication importante.

LA FRAUDE. — Les préposés Dours et Harmand, de Roubaix, ont arrêté, au Sartel, un jeune bâcleur, Arthur Nys, demeurant à Roubaix, rue de Magenta, qui était porteur de 15 kil. d'allumettes, valeur 67 fr. 50.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de 15 ans, Gustave Vancoppenolle, d'Estaimpuis, travaillant à l'usine Lefebvre et Bastin, a eu le pied engagé dans la roue du chariot, est tombé et a eu l'annulaire et l'auriculaire pris et mutilés dans l'engrenage du secteur.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1.25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire, deuil (typographie)	2.50
100 cartes ivoire, deuil (calligraphie)	3 »
100 cartes ivoire, deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant :	
100 cartes ivoire (typographie) et 100 enveloppes	1.75
Même boîte (calligraphie)	2.25
» » (gravure)	2.75
Même boîte deuil (typographie)	3.50
» » » (calligraphie)	4.50
» » » (gravure)	4 »

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues, 5, rue Carnot.

TOURCOING

L'INCENDIE DE LA RUE DU CHATEAU. — Nous avons parlé dans notre dernier numéro de l'incendie qui s'était déclaré dans une écurie située derrière l'habitation de M. Midavenne Robert, tourneur en bois rue du Château, 20. Les deux chevaux appartenaient, l'un à M. Catteau, rue de Tournai l'autre à M. Panier, loueur de voitures, rue Dervaux. Celui de M. Catteau a été grièvement brûlé par tout le dos. L'autre n'a aucune brûlure. Les dégâts consistent, en fourrages, avoine, harnais pour un millier de francs, et 500 francs environ pour le bâtiment. Ainsi que nous l'avons dit, il y a assurance à la Compagnie Générale. L'écurie appartient à M. Clarisse-Dumortier, fabricant, rue Winoc-Chocqueel.

UN OUVRIER GRIEVEMENT BLESSE A L'ŒIL. — Un accident grave s'est produit au peignage de MM. Albert Malard et Cie. Un homme de peine, Gustave Vandenbroucke, âgé de 35 ans, demeurant à Mouscron, a été grièvement blessé à l'œil droit par un éclat de tôle. Un ajusteur coupait une feuille de tôle, lorsqu'un éclat sauta, alla ricocher contre un mur et vint atteindre Vandenbroucke à l'œil après l'avoir blessé au nez. M. le docteur Cuieset, appelé aussitôt, vint lui donner des soins ; il constata une plaie de la cornée avec hernie de l'iris. S'il ne se produit pas de complications, l'ouvrier subira une incapacité de travail de quatre semaines. Mais le docteur a réservé son pronostic, il n'est, en effet, pas possible de savoir les suites de cette blessure.

CERCLE ARTISTIQUE. — *(Section de Tourcoing).* — M. Maurice Drion, pianiste rapporteur de la division musicale de Roubaix, se tiendra à la disposition des chanteurs au local de la section, café Blick, place Thiers, demain dimanche, à partir de onze heures du matin.

UN ENTERREMENT CIVIL. — Vendredi après-midi, à trois heures, a eu lieu l'enterrement civil d'un jeune homme de 24 ans, Georges Lebrun, décédé à l'Hôtel-Dieu.

Sur tout le parcours du cortège, un nombre considérable de curieux s'étaient arrêtés pour le voir passer. Il ne s'est produit aucun incident.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes : huîtres, 1.600 ; marée, 1.215 k. ; moules, 300 k. ; fromages, 110 k. ; pommes, 150 k. ; choux-fleurs, 60 ; endives, 150.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature F. Jovenieaux, une papillonneuse, Marie Florin, 45 ans, demeurant rue Faidherbe, a fait une chute dans un escalier conduisant au sous-sol. Elle s'est fait une entorse tibio-tarsienne pour la guérison de laquelle M. le docteur Vanneufville a ordonné un repos de quelques jours.

— Un garçon charcutier, Jules Vandenbrouck, 20 ans, demeurant à Luingne, travaillant chez M. Albert Segard, boucher-charcutier, boulevard Gambetta, s'est fait prendre le médius droit dans une machine à hâcher. M. le docteur Vanneufville a constaté une plaie qui fera subir au blessé une incapacité de travail de huit jours.

— Henri Vanaverbecq, âgé de 32 ans, menuisier chez M. Lahousse-Duthoit fils, s'est donné un coup de maillet sur l'index gauche. Il en est résulté une plaie contuse dont la guérison demandera huit jours. M. le docteur Vienne a soigné le blessé.

— A la filature Vandenberghe et Desurmont, un rattacheur, Georges Glorieux, 18 ans, demeurant rue des Trois-Pierres, a eu le pied droit comprimé entre le chariot et le battoir de son métier. M. le docteur Defoessez a constaté une plaie et ordonné au blessé un repos de huit à dix jours.

ON SOUSCRIT sans frais à l'emprunt de la Ville de Tourcoing. S'adresser au Comptoir de Change, 10, place de la République, Tourcoing, et 6, rue de la Gare, Roubaix. 21195d

12 portraits soignés 5 francs avec prime ; 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing.

Communications

TOURCOING. — *Société de secours mutuels Saint-Edouard.* — Réunion trimestrielle le 11 janvier 1903 ; 0 fr. 50 d'amende aux absents. Les nouveaux sociétaires visités par le médecin le 28 décembre 1902, devront se présenter au bureau. — Ordre du jour : situation financière du quatrième trimestre 1902.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la distillerie de MM. Lesaffre et Cie, un journalier, Michel Herbaut, âgé de 21 ans, domicilié à Bondues, a reçu une contusion au pied droit par le choc d'un wagonnet. M. le docteur Duriroquet qui a soigné le blessé, lui a prescrit un repos de quinze jours.

— Un domestique, Constant Vanackere, âgé de quarante-deux ans, demeurant rue Ste-Marie, s'est fracturé la main droite en tombant. Cet ouvrier qui travaille pour le compte de MM. J. et E. Choqueel devra subir un repos de quinze jours d'après l'avis de M. le docteur Duray.

LILLE

LA CAISSE DES « PRÉVOYANTS RÉUNIS ». — Nous avons donné, autant du moins qu'il est possible de le faire en présence du mystère dont le Parquet entoure cette affaire, quelques renseignements sur la caisse des « Prévoyants Réunis ».

Nous tenons à revenir sur une erreur regrettable qui se trouve dans notre avant-dernier numéro. Non seulement M. le capitaine Le Roy, fils de l'ancien député du Nord, n'a pas été président du premier conseil d'administration, mais aucune personne portant le nom de Leroy ne se trouve engagée, d'une manière quelconque, dans cette affaire.

Nous avons publié, en l'entourant du reste des plus extrêmes réserves, une note soi-disant rectificative qui nous avait été adressée sans indication d'origine et à laquelle on ne pouvait évidemment attribuer d'autre valeur que celle d'un document anonyme.

A cette occasion, M. Ludovic, fondé de pouvoirs à Paris, a déclaré que ladite note, qui, d'après lui, doit émaner d'un employé actuellement sous le coup d'une arrestation éventuelle, serait absolument erronée. Le nouveau conseil d'administration n'aurait, en effet, pris aucun engagement, et ce n'est du reste pas une somme de 50.000 francs, comme il était dit, ni même une somme de 100.000 francs qui aurait pu sauver la situation.

Nous notons cette seconde rectification comme la première, pour valoir que de droit, n'étant pas à même de nous prononcer sur le bien fondé de l'une ou de l'autre.

Enfin, M. Destombe-Lutun, agriculteur, à Frelinghien, a adressé à plusieurs de nos confrères la lettre suivante :

Frelinghien, le 8 janvier 1903.

Monsieur le rédacteur en chef,

Quoique vous sachant de très bonne foi, comme d'autres que vous ont commis l'erreur, je viens néanmoins solliciter de votre obligeance, de vouloir rectifier à mon égard l'article paru dans votre journal de ce jour concernant les Prévoyants.

Je n'ai jamais été administrateur de cette Compagnie et l'on a tout simplement usé ou abusé de mon nom.

Au lendemain, en effet, de la réunion de l'administration des Prévoyants, à Paris, j'ai vu paraître dans les journaux que j'étais, sans mon consentement, nommé administrateur de cette société.

En lisant cette nouvelle, j'ai eu soin d'ailleurs d'envoyer à qui de droit, et sous pli recommandé, ma démission de soi-disant administrateur.

Comptant bien que vous me donnerez l'hospitalité de votre journal, je vous prie d'agréer à l'avance mes plus sincères remerciements.

N. DESTOMBE-LUTUN,
Agriculteur à Frelinghien.

LA REVUE DES TROUPES DE LA GARNISON. — La revue des troupes de la garnison de Lille, pour la remise des décorations accordées à l'occasion du 1er janvier, a eu lieu vendredi, à deux heures de l'après-midi.

La remise en état du Champ-de-Mars n'étant pas encore achevée, c'est dans la cour de la Citadelle que les différents corps de troupes de la garnison avaient été convoqués.

Le major de la garnison, M. le lieutenant-colonel Leleu, les a établis sur les emplacements qui leur avaient été réservés.

Tous les corps de troupes actives : le 43e de ligne, le 16e bataillon de chasseurs à pied, les sections d'infirmiers et d'état-major, le 19e chasseurs à cheval, le 1er escadron du train, la gendarmerie, les officiers sans troupes étaient au grand complet.

Les recrues, encadrées par les anciens, faisaient bonne figure dans cette grande solennité militaire, la première à laquelle elles prennent part.

Le public comprenait les familles des officiers.

A deux heures précises, un clairon sonne le « Garde-à-vous », et l'instant d'après, le général Jeannerod, à cheval, fait son entrée dans la cour du quartier.

Le général Courbassier se porte, au galop, au-devant de lui, et lui présente les troupes. Et les deux généraux, au petit galop, passent devant le front des troupes, suivis d'une brillante escorte.

La revue finie, il est procédé, suivant le cérémonial habituel, à la remise des décorations.

Pour chacun des nouveaux légionnaires, avant de lui donner l'accolade, le général en chef répète la formule consacrée : « Au nom du Président de la République, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous fais chevalier (ou officier) de la Légion d'honneur. »

Nous avons publié récemment les noms des nouveaux décorés du 1er corps.

M. le général Jeannerod a également remis la croix au lieutenant Camille Aron, de l'escadron des spahis du Tchad, qui se trouve encore en congé à Lille, et qui a été décoré à la suite des faits d'armes que nos lecteurs connaissent.

Trois sous-officiers ont reçu la médaille militaire.

On ferme le ban. Quelques commandements retentissent, les troupes évoluent et vont se masser pour le défilé au fond de la cour de la Citadelle.

Les musiques du 43e d'infanterie et du 16e bataillon de chasseurs ont rythmé brillamment le défilé, en colonnes à distance entière, qui a été très correct.

A 3 heures, toutes les troupes avaient regagné leurs casernements.

LA FEMME MARTYRE DE L'ALCOOL. — M. le docteur Folet, doyen honoraire et professeur à la Faculté de Médecine de Lille, a fait mercredi soir, à la Société industrielle d'Amiens, une très intéressante conférence sur ce sujet : « La femme martyre de l'alcool. »

On connaît les idées de M. Folet sur cette question et nous ne donnerons point l'analyse de sa conférence où il a reproduit les statistiques qu'il a, à diverses reprises, publiées à Lille. Relevons pourtant cette affirmation que, d'après M. Folet, les femmes, à Lille, se sont à peu près désintéressées de l'œuvre philanthropique de la réclame antialcoolique.

Comme moyens pratiques, le conférencier a proposé les suivants :

1° La suppression des bouilleurs de cru, qui répandent en France des millions d'hectolitres d'alcool mal rectifié, provenant de la distillation de raisins ou de fruits variés et infiniment plus dangereux que les alcools de grain ; 2° La limitation du nombre des cabarets, à l'extinction ; 3° L'élévation du prix des licences, qui sont, en France, ridiculement bon marché ; 4° Le droit pour les tribunaux de donner à la femme de l'ivrogne la libre disposition de ses biens, etc., etc.

« Si seulement, dit le conférencier, on appliquait les lois et les arrêtés, on obtiendrait des resultats fort appréciables. On empêcherait notamment certains cafés de rester ouverts vingt-deux heures sur vingt-quatre ; on ne distribuerait pas aux marins de l'Etat l'alcool qu'on prohibe dans les cantines ; les débitants de tabacs ne devraient pas tenir de buvette, etc., etc.

» Pour obtenir ces résultats, dit le conférencier, il faudrait l'aide des députés, des sénateurs et des journaux ; mais les députés sont asservis aux bouilleurs de cru, les sénateurs ne sont pas, pour la plupart, beaucoup plus braves, et les journaux ont à ménager leur clientèle. »

Comme on le voit, M. le docteur Folet est sévère à peu près pour tout le monde, pour les femmes de Lille comme pour les journaux, en passant par les députés et les sénateurs. Nous nous demandons comment il va traiter son ami, M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, dont tous les journaux ont signalé, ces jours derniers, les conclusions contre les exagérations de la propagation antialcoolique.

Et, précisément, n'est-ce point à ces exagérations qu'il faut attribuer les résultats à peu près négatifs d'une propagande louable dans son principe ? Pour les mesures pratiques, suppression des bouilleurs de cru, limitation du nombre des cabarets, législation sévère contre les ivrognes, nous sommes du reste absolument d'accord avec M. le docteur Folet, et, ne lui en déplaise, nous n'avons dans cet ordre d'idées, aucune clientèle à ménager.

LA TOMBOLA DE LA BOUCHÉE DE VIANDE. — Nous rappelons que le premier tirage de la tombola de la Bouchée de Viande aura lieu, samedi prochain, 10 janvier, et qu'il comprendra cinq cents lots, dont treize obligations foncières de cent francs l'une. Des billets sont encore en vente chez les débitants de tabac, les principaux coiffeurs, au hall de l'*Echo du Nord*, et 47, rue de Paris. Un second tirage, comprenant dix-sept obligations foncières de cent francs l'une et neuf cent quatre-vingt-quinze autres lots devant avoir lieu le 31 janvier courant, les porteurs de billets qui ne seraient pas favorisés par le sort, samedi prochain, sont instamment priés de les conserver jusqu'à la fin du mois, de façon à courir la chance d'un second tirage. Les numéros du premier tirage paraîtront dans tous les journaux de Lille, Roubaix, Tourcoing, mercredi matin, 14 janvier. Les gagnants seront, d'ailleurs, avisés individuellement par les soins du Comité qui a relevé les noms et adresses portés sur les souches. Le Comité a déjà distribué à ce jour plus de 4.